



Un parent d'enfant français a t'il besoin d'une entrée reguliere

Par **yland**, le **05/10/2009** à **19:35**

Bonjour,
j'aimerais savoir si possible es qu'un etranger futur pere d'un enfant français vu que la mere est française d'un entrée reguliere sur le territoire frnçais pour etre regulariser comme c'est le cas pour les conjoint de français? et combien de temps prend le certificat de nationalité de l'enfant au tribunal d'instance?

merci de bien vouloir me repondre

cordialement

Par **anais16**, le **09/10/2009** à **20:07**

Bonjour,

aucune entrée régulière n'est exigé.
Pour le certificat de nationalité française de l'enfant, les délais varient selon chauqe tribunal, renseignez vous auprès du greffe.